

L'Autorité de l'Autre, l'altérité de l'auteur

Alexandre Beine

C'est mon travail de médecin hospitalier, responsable d'un service de psychiatrie pour adolescents, qui m'a le plus enseigné quant aux questions pratiques que posent l'autorité et son exercice. En tant que psychiatre chef de service, j'occupe une place d'autorité à plusieurs titres. D'abord, je suis responsable de la conduite du traitement pour chacune et chacun de mes jeunes patients, responsable envers eux bien sûr, mais aussi envers les adultes qui les confient à notre institution, que ce soient leurs parents ou certaines institutions sociales, comme le Tribunal de la jeunesse ou le Service d'Aide à la jeunesse (équivalent de l'ASE, l'Aide Sociale à l'Enfance en France). Ensuite, je suis appelé à donner une orientation thérapeutique à l'institution, à y défendre une éthique de traitement pour l'ensemble des collaborateurs du service. Et enfin, je dirige, avec l'infirmière en chef et la responsable de nos collègues paramédicaux, l'organisation concrète du travail en équipe.

Comportements perturbateurs et lien social perturbé à l'adolescence

Sans surprise, c'est dans notre unité médico-légale que l'exercice de cette triple autorité est le plus complexe. Cette unité accueille jusqu'à 12 jeunes filles, qui sont âgées de 12 à 20 ans, et qui y sont placées par un juge de la jeunesse. Elle a été créée pour offrir des soins à des jeunes, qui nécessitent un traitement psychiatrique hospitalier, mais dont les comportements perturbent à ce point leurs liens sociaux qu'elles se trouvent exclues des services pédopsychiatriques classiques. Après quelques années à pratiquer cette clinique particulière, j'en suis venu à constater que, dans la grande majorité des cas, ces jeunes filles ne parlent que très peu de leurs propres souffrances psychiques. Bien qu'elles soient placées par un juge, elles sont souvent d'accord avec l'hospitalisation, pour la simple raison qu'elles n'ont, pour la plupart, nulle part d'autre où aller. Soit elles ont été exclues de leur lieu de vie, en famille ou en institution éducative, car les adultes les déclaraient insupportables, soit elles-mêmes refusent d'y retourner, contestant l'autorité et la légitimité des adultes qui devraient être responsables d'elles. Elles ont donc choisi l'hôpital pour sa mission première, comme un lieu d'accueil. Mais qu'il soit aussi un lieu de traitement ne leur paraît pas évident. Très souvent, plusieurs semaines d'hospitalisation, voire plusieurs mois parfois, ne leur suffisent pas pour commencer à questionner les difficultés à l'origine de la demande de soins. En pratique, j'ai constaté que ce temps était d'abord consacré à construire un lien social. Dans leurs entretiens avec les membres de l'équipe thérapeutique, ces adolescentes parlent essentiellement des événements qui émaillent leur vie quotidienne, leurs relations avec les autres jeunes hospitalisés, avec les adultes au sein de l'hôpital et avec leur entourage à l'extérieur. Et en tant que médecin, encore plus comme chef de service, je passe des heures à discuter des règles qui organisent la vie commune dans l'institution, à expliquer les différences dans leur application, selon les cas particuliers, à justifier aussi le choix de ces règles par l'institution... Et je ne dois pas le faire uniquement avec mes jeunes patientes, mais je suis aussi appelé à rendre de tels comptes devant les adultes qui ont mandaté l'institution pour le traitement. Et vis-à-vis de mes collaborateurs et des autres responsables au sein de l'hôpital, je dois encore énoncer les principes qui nous

orientent et les conséquences pratiques qui en découlent dans le quotidien de notre clinique, sans que les choix que je défends pour l'institution ne fassent toujours consensus.

On pourrait interroger les motivations qui me poussent à accepter d'expliquer, de justifier, de questionner même les règles que doivent suivre les jeunes, leur entourage, ainsi que l'équipe soignante. On pourrait objecter qu'une manière plus simple de procéder serait de confronter tous ces gens à l'arbitraire. Je pourrais leur dire qu'il faut bien que des règles encadrent les relations entre les patients, les relations avec leur famille et avec le personnel soignant, et que les règles qui ont été choisies en valent bien d'autres. Mais une telle position pousserait à un relativisme qui ne permet pas que chacune et chacun reconnaissent les principes sur lesquels ces règles s'appuient et qui, à l'hôpital, concernent les conditions nécessaires à ce que des soins psychiques soient possibles. Il faut aussi vous rappeler que notre unité médico-légale accueille des jeunes aux comportements perturbateurs et au lien social perturbé, qui ont expérimenté la faillite de l'autorité. Je veux dire par là que, non seulement, elles ont elles-mêmes mis en échec les tentatives éducatives des adultes avant leur hospitalisation, mais qu'aussi, elles ont rencontré au cours de leur courte existence des figures d'autorité qui n'ont pas tenu leur parole. Chacune de leurs histoires singulières regorge d'abandons, de négligences dans leur protection, d'absences de soutien, et souvent de violences physiques ou d'abus sexuels perpétrés par des adultes dans leur entourage proche. Elles sont donc d'une sensibilité extrême à tout ce qui peut apparaître comme un abus d'autorité, quand un adulte s'arroge un pouvoir ou des privilèges auxquels la position d'autorité donne plus facilement accès. Mes collègues et moi devons donc donner une nouvelle forme à l'autorité pour ces jeunes, de manière à ne pas leur imposer le respect des lois par la coercition, dans un rapport de force, ni par la domination, dans un rapport d'emprise, mais plutôt par la logique et par l'exemple.

L'autorité comme fonction, l'altérité comme préalable

Par définition, l'exercice de l'autorité est une prise de parole au nom d'une institution¹, la famille ou l'hôpital par exemple. L'autorité est donc définie comme symbolique : il s'agit d'une fonction de représentation d'une institution par une personne. Puisque l'institution ne peut parler par elle-même, il faut bien quelqu'un pour parler en son nom et ce quelqu'un occupe alors une place d'exception en son sein. La personne qui exerce la fonction d'autorité représente les lois qui ordonnent l'institution, autrement dit les principes qui y font référence pour l'organiser et lui donner sa direction. Quand une personne exerçant l'autorité dans un lieu donné fait valoir les lois qui y encadrent les actions possibles, elle énonce donc les interdits que chaque membre de l'institution doit respecter et, dans la même parole, elle autorise celles qui y sont permises. L'autorité apparaît alors comme une fonction d'autorisation.

Lors des journées sur les structurations psychiques contemporaines, qui ont eu lieu à Paris au mois de mai, je suis revenu sur la clinique de l'hypothèse soutenue par Jean Bergès, où il s'agit d'inviter l'enfant ou l'adolescent à questionner ses débordements symptomatiques. Tout comme une mère peut faire l'hypothèse que son enfant est lui-même capable de faire une hypothèse sur ce qui l'anime. Quand on fait crédit à l'enfant d'une capacité d'élaboration sur son savoir inconscient, il s'agit de soutenir, de rendre possible, ou en d'autres mots, de donner l'autorisation à l'enfant de se subjectiver. Je pense que c'est ce que mes collègues hospitaliers

¹ Jean-Pierre Lebrun, Alain Eraly. *Réinventer l'autorité*, Toulouse, érès, 2021.

et moi-même tentons de faire avec ces jeunes filles placées par le juge dans notre institution, à défaut de pouvoir être admise dans un service où elle prendrait la parole d'elle-même. En acceptant de nous engager dans un échange verbal concernant les lois et les règles qui organisent le collectif, nous essayons de rendre possible leur prise de parole, pour qu'elles ne doivent plus passer par des comportements antisociaux pour exprimer leur souffrance. Il s'agit donc de construire d'abord avec elles un lien social, qui leur permettra ensuite de prendre la parole pour adresser des questions sur leurs symptômes. Mais pour construire un tel lien, chaque jeune patiente doit accepter d'en passer par le langage, par des signifiants qui lui sont nécessaires pour se représenter et pour se faire reconnaître comme auteure de son énonciation. L'auteur d'une parole doit accepter l'altérité des signifiants qui la composent. Et au préalable, le soignant hospitalier, en position d'autorité par rapport à une jeune patiente, doit lui-même tenir lieu d'adresse, prendre la place de l'Autre pour que la parole puisse lui être adressée. Il doit ainsi témoigner que sa fonction est symbolique, c'est-à-dire que l'autorité représente toujours l'Autre, l'institution du langage qui permet d'interdire et d'autoriser, de structurer le lien social. L'exercice de l'autorité est une représentation de la structuration du langage à partir d'un signifiant qui y fait référence, un signifiant maître.

Dans le séminaire *L'envers de la psychanalyse*, Lacan a introduit les quatre mathèmes des discours qui organisent le lien social dans notre société occidentale. Lacan rappelait ainsi que la collectivité, la vie en société implique une circulation entre ses membres qui peuvent, tour à tour, occuper des positions différentes, asymétriques, comme agent d'un discours ou comme autre auquel il s'adresse, et qui peuvent aussi passer d'un discours à l'autre, ceux-ci fonctionnant ensemble comme un circuit, la ronde des discours. Et au sein de chaque discours, outre les places d'agent et d'autre, il a distingué la place de la vérité et celle du produit. Mais la vérité et le produit d'un discours sont toutes deux inconscientes et c'est à partir d'un autre discours qu'elles peuvent être déchiffrées. La vérité et le produit de chaque discours renvoient donc à un autre discours, ce qui permet à Lacan de nous enseigner d'une nouvelle manière que le conflit inconscient ne peut pas se résoudre comme une simple opposition, comme un choix entre bon et mauvais, entre vrai et faux ou entre juste et injuste. La pratique de la psychanalyse révèle que le conflit inconscient se rapproche plutôt de la figure linguistique de l'oxymore, où l'opposition de deux termes apparemment contradictoires introduit à une vérité qui est précisément issue de cette opposition et qui produit alors un sens nouveau.

Autorité et altérité, auteur et Autre dans les 4 discours

Ma proposition, aujourd'hui, est de ne pas opposer de façon dichotomique l'autorité et l'altérité, comme certains peuvent le faire en rangeant l'autorité du côté masculin et phallique et l'altérité du côté féminin et corporel, mais bien de les mettre en rapport, comme Lacan l'a fait avec les différents éléments des quatre discours. C'est pourquoi j'ai proposé dans mon titre de les décliner en quatre termes et de les associer au sein de ces quatre discours, afin de tenter de dévoiler, dans le rapport qu'ils peuvent avoir l'un avec l'autre, différentes vérités et différentes productions. L'autorité, l'altérité, l'auteur et l'Autre sont des éléments que nous sommes contraints d'articuler dans la clinique contemporaine avec certains adolescents, quand ceux-ci cherchent à relancer un processus de subjectivation empêché par un exercice incohérent et abusif de l'autorité, mais aussi par l'inconsistance de la pratique de la parole quand elle ne tient pas compte de sa propre logique langagière et qu'elle ne respecte plus l'existence de

l'impossible. Je vous propose donc un petit exercice², où il s'agit remplacer les quatre éléments S_1 , S_2 , $\$, a$, par l'autorité, l'altérité, l'auteur et l'Autre, pour mettre à l'épreuve la logique qui sous-tend les rapports entre ces signifiants. Pour circonscrire mon propos, je dois vous rappeler l'usage précis que je fais de ces termes. L'autorité, qui vient en place du S_1 , recouvre essentiellement la fonction symbolique d'autorisation, c'est-à-dire le soutien à ce qu'une action possible soit réalisée au sein d'un collectif. L'altérité, par laquelle je remplace le S_2 , renvoie à l'altérité du langage qui vient toujours de l'Autre, à l'extériorité des signifiants avec lesquels le savoir inconscient est constitué³. L'auteur, qui se substitue au $\$,$ est bien l'auteur d'une parole ou d'un acte subjectivants. L'Autre enfin, que j'écris en le barrant, vient à la place du a puisqu'il désigne le manque dans l'Autre, ou encore l'Autre manquant, l'incomplétude du langage qui est insuffisant pour saisir toute la réalité sensible.

Quand on réécrit ainsi le discours hystérique proposé par Lacan, en remplaçant ses quatre éléments par les quatre signifiants offerts par ma clinique avec les adolescents, apparaît l'énonciation que nous essayons de soutenir, quand une jeune patiente se fait l'auteure d'une parole qu'elle adresse à un adulte en place d'autorité. Le plus souvent, cette parole se veut contestataire, interrogeant et défiant la cohérence de l'autorité telle qu'elle est exercée à l'hôpital. Mais la vérité inconsciente de ce discours est qu'il trouve son origine dans l'Autre barré, le manque dans l'Autre. C'est bien à partir de son insatisfaction face au manque de l'Autre que notre patiente s'autorise à parler. Et sa plainte à l'égard du fonctionnement de l'institution produit alors un savoir dont l'altérité nouvelle va permettre de repérer la souffrance qui se répète dans son histoire personnelle. Mes collègues et moi avons fait maintes fois cette observation que les critiques de nos patientes visaient précisément des manquements dont elles avaient déjà souffert dans leur passé. Le produit de ce discours est aussi une source de jouissance, puisque le dévoilement de ce savoir révèle la limite de la figure d'autorité, qui n'est ni omnipotente ni omnisciente. Cette jouissance s'accompagne d'une jubilation caractéristique, quand une de nos jeunes patientes met le doigt sur une incohérence dans notre pratique de l'autorité. Nous n'avons alors d'autre choix que de la reconnaître.

| | | |
|----------------------|---------------------------------|-------------------------------|
| $\$ \rightarrow S_1$ | | auteur \rightarrow autorité |
| — — | <i>Discours de l'hystérique</i> | — — |
| $a \quad S_2$ | | Autre altérité |

Si on passe au discours du maître, c'est la position de direction de l'institution qui est directement intéressée. Le chef d'un service hospitalier a pour mission d'indiquer les conditions qui rendent les soins possibles et donc d'autoriser les membres de son équipe à les prodiguer, dans le respect des conditions définies. En outre, l'autorité nécessite d'être incarnée pour être exercée, un humain doit prêter sa parole à l'institution pour y faire valoir une référence commune. La vérité de ce discours est donc que le chef de service doit y engager sa parole, il doit en être l'auteur et doit pouvoir en répondre. Mais une telle autorisation ne suffit pas à ce que les soins soient effectivement réalisés. Les actes thérapeutiques nécessitent en effet un savoir qui doit être exercé par chaque clinicien et qui échappe de ce fait au contrôle du chef,

² Cet exercice rencontre une limite, puisqu'il réduit la polysémie et la polyvalence des lettres inscrites par Lacan dans ses discours, comme cela apparaît clairement à la fin de mon exposé.

³ Le titre de la conférence de Lacan à Baltimore (1966) est tout à fait explicite à ce propos : « De la structure comme immixtion d'une altérité préalable à un sujet quelconque ».

qui est en position d'extériorité. Ce discours a donc pour effet de produire une pratique qui déborde le langage, c'est-à-dire que le langage ne peut totalement encadrer. C'est alors que la personne exerçant l'autorité, le chef de service notamment, peut authentiquement jouir de son exercice symbolique de l'autorité, quand l'autorisation qu'il a donnée a permis que ses collaborateurs réalisent ce qu'il ne peut par ailleurs pas commander.

| | | | |
|-----------------------|----------|---------------------------|---------------------------------|
| $S_1 \rightarrow S_2$ | | | autorité \rightarrow altérité |
| — | — | <i>Discours du maître</i> | ————— ———— |
| \$ | <i>a</i> | | auteur Autre |

Le discours de l'universitaire recouvre, quant à lui, à la fois la pratique du scientifique et celle de l'enseignant. Quand il s'agit d'expliquer un savoir général, l'enseignant se présente comme objectif et neutre, extérieur à toute subjectivité. C'est ce qui arrive quand on expose le fonctionnement d'un collectif sans s'y impliquer soi-même. Pourtant, la vérité cachée par cette position est qu'elle donne à celui qui l'occupe une autorité sur l'autre. Puisque l'autre auquel on adresse ces explications est lui-même mis en position d'objet, c'est-à-dire ignorant, manquant et soumis à ce savoir. Ce qui se produit du côté de l'autre est justement ce que l'enseignant évite lui-même : en communiquant son savoir, il pousse l'autre à se l'approprier pour en faire usage, pour en devenir l'auteur en le mettant en pratique. C'est probablement là la jouissance de l'enseignant, ce qu'il peut attendre de mieux de son enseignement, quand l'enseigné s'en fait lui-même le sujet.

| | | | |
|---------------------|----|------------------------------------|-------------------------------------|
| $S_2 \rightarrow a$ | | | altérité \rightarrow Autre |
| — | — | <i>Discours de l'universitaire</i> | ————— ———— |
| S_1 | \$ | | autorité auteur |

Le discours du psychanalyste, en clinique psychiatrique, correspond à la position d'un soignant, d'un thérapeute quand il tient compte de la dimension de l'Autre en tant que manquant. La vérité, bien sûr, est qu'il doit avoir été lui-même enseigné par sa propre analyse, par l'altérité de son savoir inconscient, pour pouvoir tenir lieu d'adresse. Il peut ainsi témoigner de cette incomplétude du langage et soutenir que son patient se fasse l'auteur de sa propre énonciation, de sa propre hypothèse sur sa souffrance. L'effet du discours analytique est donc de s'autoriser à s'énoncer et à agir : il se produit une autorisation du côté du sujet qui peut mener à la fin de son analyse et parfois à son passage à la place d'analyste. La jouissance de l'analyste serait donc de soutenir l'analysant à s'autoriser une telle décision.

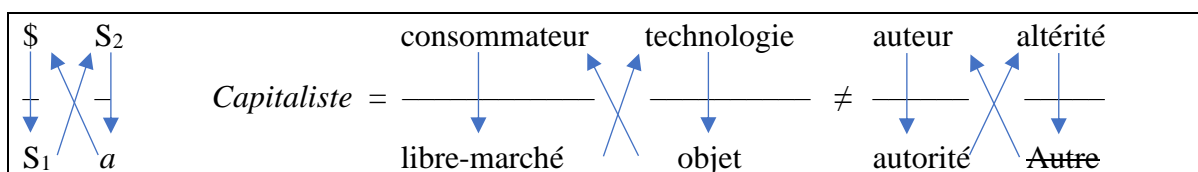
| | | |
|-------------------------------|----------------------------------|--|
| $a \rightarrow \$$ | | $\text{Autre} \rightarrow \text{auteur}$ |
| — — | <i>Discours du psychanalyste</i> | — — |
| S ₂ S ₁ | | altérité autorité |

En mettant ainsi en rapport les quatre signifiants de mon titre au sein des quatre discours que Lacan nous a appris à utiliser, il apparaît que la place du produit révèle une jouissance propre à chacun de ces discours. Cependant, pour atteindre chacune de ces jouissances particulières, la personne en position d'agent doit en passer par la structure langagière du discours concerné. Chaque jouissance est en effet étroitement liée à ce qui échappe à l'agent, à ce qu'il ne peut pas atteindre sans en passer par l'autre du discours. Il y a là un impossible qui sépare l'agent et la jouissance : l'agent ne peut prétendre à une jouissance qu'en passant par son interlocuteur, par l'autre du discours.

Le discours capitaliste pour se passer du langage

Avant de finir, je voudrais encore vous proposer d'envisager ce qu'il advient dans le discours du capitaliste, ce cinquième discours qui semble particulièrement tentant pour les jeunes qui ne peuvent se soutenir de la parole et du langage. Au sein du discours capitaliste, seul compte le principe de libre échange des objets de consommation. Ce principe ne tolère aucune exception, aucun impossible. Ce discours ne laisse aucune place à une quelconque limitation de son principe fondateur. Il n'autorise aucun tiers, aucun autre discours qui pourrait faire valoir une autre vérité. Et la jouissance qu'il produit, la jouissance objectale, ne nécessite pas d'en passer par un autre parlêtre⁴.

Dans ce discours, les quatre termes S₁, S₂, \$, a ne peuvent pas être remplacés de façon cohérente par l'autorité, l'altérité, l'auteur et l'Autre barré. Le sujet \$ n'est pas ici envisagé comme auteur potentiel d'une parole ou d'un acte de subjectivation, il est réduit à n'être que le consommateur d'un produit. L'objet a ne représente pas l'incomplétude, le manque dans l'Autre, mais les objets de jouissance consommables. Le savoir S₂ ne renvoie pas à l'altérité du savoir inconscient, mais à la technologie utile à la production de ces objets. Et le S₁ ne peut pas faire fonction d'autorisation, car il s'affirme comme le maître du marché imposant l'obligation du libre-échange des produits.



Il me semble que les patientes dont je vous ai rapidement parlé aujourd'hui, aux comportements perturbateurs et au lien social perturbé, ont grandi dans un environnement social où ce cinquième discours prévalait bien souvent. Les adultes supposés responsables ont échoué à y

⁴ Il s'agit donc d'un pseudo-discours qui ne soutient pas le lien social, qui ne fait pas de place à un autre auquel s'adresser et s'affranchit ainsi de la structure langagière.

exercer la fonction symbolique d'autorité, se comportant plus comme des jouisseurs tyranniques sans qu'une parole puisse faire référence commune. Tous les objets de jouissance s'y trouvaient accessibles, y compris ceux culturellement frappés d'interdit comme ceux du meurtre et de l'inceste. L'absence de limitation au principe de libre échange des objets induit en effet la possibilité d'une violence sans limite, lorsque le discours capitaliste prévaut.

En conclusion, je soutiens qu'il s'agit, pour le clinicien en psychiatrie de l'adolescence, d'en passer par les quatre discours, en fonction des événements, des aléas imposés par la clinique. Prendre tantôt la position du maître, responsable dans l'institution, tantôt celle de l'universitaire ou de l'enseignant, tantôt celle de l'hystérique contestataire, tantôt celle de l'analyste, c'est-à-dire du thérapeute quand il tient compte de la dimension de l'Autre. De cette manière, il autorise ses jeunes patients à prendre les places correspondantes et à s'exercer à leur tour à l'autorité et à l'altérité, à se produire comme auteure ou comme Autre manquant. Les jouissances ainsi produites par les quatre discours tenant compte de la position de l'autre, sont en effet les seules à même de tempérer la violence du discours capitaliste quand il est devenu totalitaire⁵.

⁵ De manière plus générale, la jouissance objectale revendiquée par le discours capitaliste peut permettre d'atténuer les affres du désir, de l'insatisfaction et de l'impuissance. Si le circuit des quatre discours permet le fonctionnement du collectif, le cinquième pseudo-discours en adoucit les contraintes pour chaque individu. Peut-être, plutôt que de les opposer, pourrions-nous désormais tenter de les articuler, le circuit collectif à quatre tempérant la violence individualiste du cinquième, et celui-ci tempérant les sacrifices individuels à la collectivité ?